

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL GÉNÉRAL 19 JUIN 2018 À 19H00 À LA SALLE POLYVALENTE LA CHÂTAIGNE
--

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général ouvre la séance et salue les membres du Conseil général, du Conseil communal et de l'administration communale, ainsi que le public et la presse.

L'assemblée observe une minute de silence en hommage aux défunts survenus depuis la dernière séance.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, indique le nom des scrutateurs pour cette séance :

- Christophe Ançay, PLR
- Mathieu Bessero-Belti, MISE
- Line Dorsaz, PDC
- Romaine Wailliez, UDC

La séance se poursuit par la lecture de l'ordre du jour :

1. Salutations / Contrôle des présences
2. PV de la dernière séance du 19.12.2017
3. Comptes 2017 de la Municipalité et des Services industriels
4. Prorogations de crédits
 - a. 620.501.29 Stabilisation des chemins non goudronnés
Solde de crédit, Prorogation demandée pour 2018 Fr. 45'000.-
 - b. 620.501.12 Resurfaçages et aménagements urbains
Solde de crédit, Prorogation demandée pour 2018 Fr.120'000.-
 - c. 750.501.28 Torrent de Saxé – Nouveau réseau d'éclairage
Solde de crédit, Prorogation demandée pour 2018 Fr. 42'000.-
 - 750.501.29 Torrent de Saxé – Deuxième tube eaux usées
Solde de crédit, Prorogation demandée pour 2018 Fr. 90'000.-
 - Total des deux postes Fr.132'000.-
5. Demande de crédit supplémentaire
 - a. 700.501.17 Budget 2018 des Services Industriels
Réservoir de Buitonnaz Fr.260'000.-
6. Statuts de l'Association du Cycle d'orientation Fully-Saxon
7. Postulats
 - a. Postulat 79 – PLR « Pour que les services de l'administration ouvrent au-delà des heures de bureau »
 - b. Postulat 80 – PDC « Pour une planification du Service de la Police »
8. Rapports des Commissions du Conseil général
9. Divers

Aucune modification n'étant demandée, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, annonce la démission de **Jean Carron** du Conseil général. Conformément aux exigences légales, n'ayant pas de viennent-ensuite sur la liste, les parrains du MISE ont proposé la candidature de Benoît Wiblé, que le Conseil communal a élu en qualité de conseiller général pour le solde de la période législative. Au nom de l'assemblée, la présidente adresse ses félicitations et souhaite la bienvenue à Benoît Wiblé, que nous présente Vincent Günther.

1. Salutations / Contrôle des présences

Excusés : Bernardo Bruchez, PLR
 Claudine Ferrari, PLR
 Joachim Grange, UDC

2. PV de la séance plénière du 19.12.2017

Le procès-verbal a été envoyé aux conseillers généraux et joint à la convocation à la présente séance. **Sans remarque particulière, il est accepté à l'unanimité, avec remerciements à son auteur.**

3. Comptes 2017 de la Municipalité et des Services Industriels

La parole est donnée à **Vincent Maret, Président de la COGEST**, qui remercie le Conseil communal, l'administration et particulièrement le caissier communal. Les comptes 2017 sont très proches des budgets et la COGEST n'a que peu de points à relever. Elle attire l'attention sur le fait que la Commune ne doit pas prendre de retard sur les prochains investissements.

La COGEST accepte à l'unanimité les comptes 2017 de la Municipalité et des Services industriels.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**. Les membres du groupe félicitent la COGEST et le Conseil communal. Les comptes 2017 sont bons et bénéficient d'une marge d'autofinancement saine. Toutefois, le groupe souhaite que la Municipalité se montre moins frileuse à l'avenir.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**, qui remercie le Conseil communal, l'administration et la COGEST pour leur travail. L'exercice est réussi et le groupe PLR accepte les comptes 2017 de la Municipalité et des Services industriels, tout en relevant un décalage entre le budget adopté et sa mise en œuvre.

La parole est donnée à **Sandrine Perruchoud, du groupe MISE**, qui remercie également le Conseil communal, la COGEST et l'ensemble du personnel de l'administration communale. Malgré une diminution des recettes de 5% par rapport aux comptes 2016, l'exercice 2017 est bon et conforme aux montants budgétés. Le groupe insiste toutefois sur les projets non réalisés, de l'ordre du CHF 1'300'000.-, et relève qu'ils entraîneront certainement d'autres reports cette année.

Pour cette raison, le groupe soutient la remarque de la COGEST, soit que lors de la dernière année de législature, les conseillers communaux élaborent le premier budget de la législature suivante, et le soumettent au Conseil général lors du dernier plenum de décembre. Le groupe espère ainsi une motion dans ce sens de la part de la COGEST pour la prochaine séance plénière.

En effet, le groupe MISE est d'avis que la réorganisation de l'administration communale, avec notamment des chefs de services de qualité, permet une continuité au niveau de chaque dicastère lors des changements de législature.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui remercie le Conseil communal, le personnel de l'administration et la COGEST. Selon les statistiques cantonales, tous les indicateurs financiers de la Commune sont au vert. Le groupe se demande toutefois si ces indicateurs verts sont là pour nous rassurer ou pour nous motiver à nous améliorer. En effet, le groupe pense que la commune peut mieux faire. Il constate également un décalage entre les investissements prévus et ceux réalisés. Selon lui, plus l'attente est longue avant de réaliser un projet, plus son coût sera important.

Le groupe UDC recommande d'accepter les comptes 2017.

Edouard Fellay, Président de la Commune, indique qu'avec des revenus de CHF 42 millions et des charges de CHF 33 millions, la marge d'autofinancement se monte à CHF 8.5 millions (3.5 pour les Services industriels et 5 millions pour la Municipalité). Avec un degré d'autofinancement de 183.4%, la dette par habitant s'élevait au 31.12.2017 à CHF 2'265.-, ce qui constitue une baisse de CHF 491.- / hab. par rapport à l'année précédente.

Concernant les reports d'investissements, le Président indique que, si tous les éléments ne sont pas toujours disponibles pour les réaliser en temps voulu, 75 % des investissements prévus au budgets ont été réalisés, un chiffre positif en comparaison avec les autres communes.

Suite à la remarque de la COGEST, une réflexion doit avoir lieu au sujet de l'adoption du budget en décembre plutôt qu'en début de législature.

Edouard Fellay revient ensuite sur les comptes 2017, pouvant être qualifiés de bons à excellents. Il rappelle que l'objectif de cette période est également de digérer les investissements réalisés dans les législatures précédentes pour pouvoir effectuer les importants investissements à venir, inscrits dans les plans quadriennaux actuel et futurs.

Le Président demande encore d'effectuer une modification dans le rapport de la COGEST. En effet, concernant la péréquation financière intercommunale, il ne s'agit pas de subventions touchées par la commune, mais d'une part sur la répartition financière intercommunale calculée sur des bases légales.

Vincent Maret, Président de la COGEST, indique qu'il ne s'agit en effet pas de subventions mais de montants alloués à la commune. Le rapport de la COGEST sera corrigé en conséquence. Il précise également que la COGEST ne s'est pas prononcé sur l'adoption du budget en fin de législature.

Nous passons ensuite au vote. **Les budgets 2018 de la Municipalité et des Services industriels sont acceptés à l'unanimité.**

4. Prorogations de crédits

Vincent Maret, Président de la COGEST, indique que toutes les demandes ont été acceptées à l'unanimité par la COGEST.

La parole est donnée à **Emmanuel Carron, conseiller communal**, qui indique que les travaux n'ont pas pu débuter avant septembre et se terminent maintenant. Ceux-ci se révèlent meilleur marché que prévu et une économie de CHF 300'000.- francs sera réalisée.

Manuela Troillet indique que le groupe PDC est conscient que ces retards sont indépendants de la Municipalité. Le groupe tient à la réalisation de ces travaux et soutient ces demandes de prorogations de crédits.

Le Conseil général passe au vote. **Toutes les demandes de prorogations de crédits sont acceptées à l'unanimité.**

5. Demande de crédit supplémentaire

La parole est donnée à **Vincent Maret, Président de la COGEST**. Déçu et surpris par cette demande et un montant si élevé, il remercie cependant le Conseil communal d'avoir transmis toutes les informations avant le vote. La COGEST approuve cette demande à l'unanimité, tout en espérant que l'exécutif se montrera très attentif pour la suite du projet afin d'éviter de nouvelles surprises.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**, qui salue la transparence dont a fait preuve le Conseil communal et relève le respect de la fonction du Conseil général par la suspension

immédiate des travaux jusqu'au vote de ce soir. Le groupe donne sa confiance à la Conseillère communale en charge de ce dossier pour gérer les prochaines étapes et propose d'accepter ce crédit supplémentaire.

La parole est donnée à **Sandrine Perruchoud, du groupe MISE**, qui félicite le Conseil communal pour sa réactivité. Afin d'éviter un manque dans le financement, le groupe propose de faire réévaluer les autres objets de ce projet.

La parole est donnée à **Jérémie Bruchez, du groupe PLR**. Celui-ci condamne fermement le manque de rigueur du bureau RIBI mais accepte la demande de crédit supplémentaire.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**. La confiance envers le bureau RIBI est affaiblie. Le groupe se demande si l'on ne doit pas confier tout ou partie du mandat à un autre bureau.

Géraldine Granges Guenot indique que la liberté de vote est laissée aux membres du groupe.

La parole est donnée à **Caroline Ançay, conseillère communale** en charge de ce dossier. La Municipalité a été très surprise et mécontente par l'annonce de ce dépassement et en a fait part au bureau d'études. Les travaux ont tout de même été adjugé sous réserve de la décision de ce soir. Caroline Ançay affirme encore que le Conseil communal restera particulièrement vigilant quant au financement des prochaines étapes de ce dossier, avec notamment un plan de détail, dans le tir des métrés linéaires.

Le Conseil général passe au vote. **La demande de crédit supplémentaire est acceptée par 39 oui, 0 non et 2 abstentions.**

6. Statuts de l'Association du Cycle d'orientation Fully-Saxon

Au nom de la Commission EEEU, **Bashkim Ajeti** donne lecture de son rapport et propose au Conseil général d'adopter ces statuts sans modifications.

Le Conseil général passe au vote. **Les statuts de l'Association du Cycle d'orientation Fully-Saxon sont adoptés à l'unanimité.**

La parole est donnée à **Edouard Fellay, Président de la commune** qui explique que rappelle brièvement l'historique de ce dossier. La dissolution de l'association des cycles d'orientation de la région de Martigny est intervenue à la fin de l'année 2016 avec la mise en œuvre, dans la foulée, de trois nouvelles associations.

Dans le cadre de l'élaboration des statuts soumis au vote, de nombreuses discussions ont eu lieu entre les deux communes de Fully et Saxon avec la volonté claire de faire en sorte que la commune de Fully ne puisse rien imposer à la commune de Saxon.

Le Président de la commune précise que le Conseil d'administration se compose de représentants des deux conseils communaux, sous sa présidence. La commission scolaire, quant à elle, réunit également des représentants des deux communes, sous la présidence de **Géraldine Granges Guenot**.

Edouard Fellay remercie encore le Conseil général pour la confiance témoignée et indique que ces statuts ont d'ores et déjà été acceptés à l'unanimité par l'assemblée primaire de Saxon en date du 13 juin 2018.

7. Postulats

Postulat n°79

Le postulat est présenté par **Yannick Dubosson, conseiller général PLR**, qui explique ce postulat.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière. Celle-ci est acceptée à **l'unanimité**.

La parole est donnée à **Manuela Troillet, du groupe PDC**, qui indique que ce postulat a suscité un débat au sein du groupe. Celui-ci a proposé, à la quasi-unanimité, de soutenir cet objet.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui estime que des solutions peuvent être trouvées dans le but de faciliter la vie des citoyens, telles que l'ouverture des guichets un après-midi, en soirée ou le samedi matin, mais sans pour autant augmenter les heures de travail et par ce fait induire des coûts supplémentaires. Le groupe UDC insiste également sur la notion de service des employés et élus communaux.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**. L'instauration d'un guichet virtuel constitue une grande avancée, mais on ne doit pas s'y limiter. Une réflexion s'impose sur l'ouverture prolongée des guichets. Le MISE juge toutefois qu'elle ne doit pas se limiter aux horaires définis dans le texte de ce postulat.

Le Conseil général passe au vote. **Par 40 oui et 1 non, le postulat n°79 est accepté.**

Postulat n°80

Le postulat est présenté par **Roberto Ançay, conseiller général PDC**, qui explique ce postulat.

Le Conseil général se prononce sur l'entrée en matière, qui est acceptée par 36 oui, 4 non et 1 abstention.

La parole est donnée à **Vincent Günther, du groupe MISE**, qui souligne la volonté intéressante de ce postulat, jugé néanmoins très flou. Le groupe MISE a décidé de ne pas soutenir ce postulat, préférant attendre les résultats de l'étude en cours.

La parole est donnée à **Géraldine Granges Guenot, du groupe UDC**, qui a trouvé ce postulat déconcertant. Le groupe relève toutefois la volonté d'anticiper les prochains problèmes et recommande d'accepter le postulat.

La parole est donnée à **Jérémy Boson, du groupe PLR**, qui reste dubitatif face à ce postulat et affirme que les compétences de la police sont clairement définies dans la nouvelle loi.

En réponse à la prise de position des différents groupes, **Roberto Ançay, conseiller général PDC**, explique que tout n'est pas dans les écrits (loi et règlement) et que le but du postulat est de savoir quelle police est souhaitée pour le futur.

Le Conseil général passe au vote. **Par 22 oui, 7 non et 12 abstentions, le postulat n°80 est accepté.**

8. Rapport des Commissions du Conseil général

La parole est donnée à **Vincent Maret, Président de la COGEST**. Durant ces six derniers mois, cette commission n'a pas uniquement procédé à l'examen des comptes. En effet, plusieurs sujets importants ont été étudiés avec le Président de la commune et le caissier communal.

D'autre part, la COGEST a décidé de ne pas donner suite à la motion adoptée lors de la dernière législature.

Christophe Thétaz, Président de la Commission SASJCS, souligne l'assiduité des 9 membres de la commission. Cette dernière a traité 7 dossiers, dont certains ont déjà été mis en œuvre, au cours de 13 séances. Le président relève notamment l'étude sur le règlement de l'aide à la famille qui a été transmise à Grégory Carron, ainsi que le projet socioculturel des boîtes à livres, remis quelques jours auparavant à Caroline Ançay.

La parole est donnée à **César Da Silva, rapporteur de la Commission DETA**. Celle-ci s'est réunie à 11 reprises et a notamment travaillé sur des dossiers en lien avec les ateliers participatifs, le développement territorial, le développement économique, la troisième correction du Rhône et le tourisme.

Le **Président de la Commission EEEU, Christel Mailler**, indique que la commission a rendu son rapport sur les piliers d'affichages en septembre dernier à Stéphane Bessero. La commission a ensuite travaillé sur l'organisation d'une Conférence Zéro Déchets, qui a rencontré un beau succès, le 28 novembre 2017. Christel Mailler annonce à cette occasion que la commune est devenue membre de l'Association Zero Waste Switzerland, ce qui lui permet d'organiser gratuitement un événement chaque année.

Les habitations laissées à l'abandon, une liaison Fully-Charrat ainsi que les travaux de transformation de l'Office du tourisme et de l'UAPE sont d'autres thématiques abordées par la commission.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, remercie et félicite tous les membres pour le sérieux du travail effectué dans chaque commission.

9. Divers

Heureux de pouvoir à nouveau travailler, **Alexandre Caillet, conseiller communal**, adresse ses remerciements à chacun pour les nombreux messages d'encouragements et de soutien reçus durant son hospitalisation.

Edouard Fellay, Président de la Commune, donne quelques informations quant à FMdF. La collaboration avec notre partenaire (SEIC) s'avère très fructueuse. Les options stratégiques les meilleures ont été prises dans l'intérêt de la commune.

Alors que l'investissement global se monte à plus de 8 millions de francs, le président relève que la Banque cantonale n'a pas demandé de cautionnement communal.

On peut relever un bénéfice de Frs. 95'000.- pour ce premier exercice avec une production exceptionnelle et une exploitation de 13 GWh.

En réponse au postulat n°78 de la Commission DETA « Parking sauvage de la sortie d'autoroute Saxon-Fully », adopté par le Conseil général le 13 juin 2017, **Emmanuel Carron, conseiller communal**, indique que le Conseil communal est parfaitement conscient des problèmes de

covoiturage, dont il a systématiquement parlé lors des séances en lien avec la troisième correction du Rhône.

Du côté Branson, le projet d'un parking avec zone de covoiturage vers la gravière est en cours de traitement et les travaux devraient débuter en 2022.

A l'est de la commune, une étude par un bureau d'architecture serait financée par le biais de la correction du Rhône. Des solutions de mobilité douce ont été évoquées. Mais ce projet reste actuellement en stand-by car la priorité a été donnée aux mesures sur la rive droite. Les travaux pourraient être envisagés pour 2030.

Vincent Günther, conseiller général MISE, indique que son groupe soutient la signature du PDR et se réjouit de voir ce qu'en fera Fully Grand Cru.

A la demande de Nicolas Dorsaz, Président de la Commission DETA, de savoir si Benoit Wiblé remplace automatiquement Jean Carron avec les mêmes fonctions au sein de la commission, Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, indique que le Bureau prendra position sur cette question et l'en informera dans les plus brefs délais.

Jeanne-Andrée Volken, Présidente du Conseil général, encourage l'assistance à soutenir la Comart et participer au marché hebdomadaire du mardi.

La parole n'étant plus demandée, Jeanne-Andrée Volken annonce que la prochaine séance plénière aura lieu le mardi **18 décembre 2018** et clôt cette réunion à 20h45.

La Présidente

Le Secrétaire

Jeanne-Andrée Volken

Christophe Albasini